

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
COMPTE RENDU

Le 26 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, maire

Date de la convocation : 20.10.2017

PRESENTS. M. Romain AIUDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AIUDI

EXCUSE : M. Jean-Claude NOELL

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Affouage
- ❖ Longueur voirie
- ❖ Demande de subvention à la Région
- ❖ Demande de subvention à CA3B
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte rendu du 28 septembre 2017 a été approuvé.

❖ **Délibérations :**

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Affouage

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2017 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'état d'avancement du marquage à réaliser par l'ONF

1 DECIDE d'ouvrir les inscriptions jusqu'au vendredi 1^{er} décembre et de réaliser le tirage au sort pour l'attribution des lots le samedi 2 décembre.

2 DECIDE de délivrer des bois sur pied de la parcelle N°25 à la « Frairie »

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

- Monsieur BERGER Gilbert
- Monsieur CLERMIDY Maurice
- Monsieur BONNAT Michel

3 DECIDE que la coupe du bois devra être terminée au 15 avril 2018

4 DECIDE que la vidange devra être terminée au 31 octobre 2018

Le conseil municipal, prend note que les coupes sont réservées aux habitants du village ayant domicile réel et fixe dans la commune à raison d'une coupe par foyer ;

Les conditions d'exploitation sont fixées par le règlement d'affouage.

Il fixe les prix des coupes à 32 €, chacune.

2- Mise à jour de la longueur de la voirie communale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est calculée entre autre à partir de la longueur de la voirie communale.

Suite à la délibération N°20170323.2 du 23 mars 2017, la voirie communale a été modifiée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

PORTE la longueur de voirie communale à 8 614 mètres

3- Convention médecine du travail avec le CDG 01

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation de proposer des visites médicales régulières aux agents communaux.

Le Centre De Gestion de l'Ain propose ce service aux communes, et en ce sens, de signer une convention pour en bénéficier dès le 1^{er} janvier 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention, et autorise M. le Maire de signer celle-ci.

❖ Demande de subvention à la Région :

Contact a été pris par le maire avec Monsieur Xavier BRETON, conseiller régional, afin de le solliciter pour un examen prioritaire du dossier de réhabilitation du logement dans le cadre des subventions accordées pour le plan ruralité de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Sa réponse est positive.

❖ Demande de subvention à CA3B :

Contact a été pris par le maire avec Monsieur Jean-François DEBAT, président de CA3B, pour l'interpeller sur la recevabilité du projet par le fonds de concours mis en place par l'ex communauté de communes de la Vallière. Ce fonds de concours permet de bénéficier de 10 % du montant HT du projet, déduction faite d'autres subventions. Le projet est a priori éligible au fonds de concours.

Pour ces dossiers de demande de subvention, des délibérations seront prises lorsqu'un chiffrage précis du projet sera fourni par l'architecte et le bureau d'étude en charge du projet. Il y a en effet nécessité, dans les meilleurs délais, de formaliser le plan de financement.

❖ Dossiers urbanisme :

◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Un permis de construire modificatif, trois déclarations préalables et un certificat d'urbanisme ont été déposés en mairie :

- **PC 001 321 16 D0004 M1** : Monsieur Ahmet OZER (Lotissement les Ecojyc)

Modification d'une couleur de la façade

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 17 D0018** : Monsieur Thibaut MARTINEZ (Rue de la Chassière)

Ravalement de la façade

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 17 D0019** : Monsieur Ahmet OZER (Lotissement les Ecojyc)

Mur de soutènement

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 17 D0020** : FREE MOBILE (aux Clayes)

Création d'un relais de radiotéléphonie Free Mobile

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 17 D0011** : Maitre MATHIEU

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente COTTET/MARION
Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

Concernant la parcelle B 161, chemin des Forys, les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement seront à la charge du pétitionnaire.

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner** :

Une demande d'aliénation a été examinée :

Parcelle section B, numéro 161– Propriétaire Monsieur Gérard COTTET

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ **Travail des commissions** :

◆ **Commission voirie/bâtiments** :

▪ *Travaux* :

Une réunion doit se tenir avec le cabinet d'étude et l'architecte pour finaliser le chiffrage du projet de réhabilitation du logement communal et lancer la procédure de marché.

« City stade » : un grillage neuf a été positionné cette semaine côté est avec une porte qui fermera à clé et devrait permettre d'éviter les utilisations nocturnes.

▪ *Voirie* :

Un nouveau tracé d'écluse à l'entrée nord du village sur la RD 52 a été redéfini, le rétrécissement sera plus éloigné de la sortie du virage et réduit dans sa longueur par rapport au tracé initial. Le dossier est en attente de l'accord du conseil départemental.

La bande de roulement de la RD 52 sera probablement refaite en 2018. L'objectif est de faire correspondre dans le temps ces deux interventions.

Monsieur le maire a demandé au conseil départemental la mise à son programme de voirie 2018 de la réfection de la bande de roulement de la route de Tossiat, avec le financement intégral de celle-ci compte tenu du fait que la commune a en charge le chemin de la Bessonnière.

▪ *Urbanisme* :

Une réunion s'est déroulée le 19 octobre en mairie avec la DDT, l'architecte des bâtiments de France, le CAUE et Agnès DALLY MARTIN, urbaniste, pour initier la réflexion sur la modification du PLU de la commune, principalement sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone 1AUa.

Deux ateliers sont prévus :

- le 23 novembre, pour établir un état des lieux et les enjeux de la zone,
- le 21 décembre pour travailler sur une maquette qui sera réalisée par le CAUE suite au premier atelier, afin de définir une OAP sur la zone.

♦ **Commission associations :**

Le repas des anciens aura lieu le samedi 2 décembre à la salle polyvalente. Le repas sera préparé par l'Auberge des Carpates. Le menu a été établi.

L'âge pour les invitations est repoussé d'un an, les personnes ayant 68 ans et plus sont invitées et les personnes de 75 ans et plus ne pouvant participer au repas recevront un colis en fin d'année.

♦ **Commission scolaire/périscolaire :**

Le conseil d'école aura lieu le 14 novembre.

Le coordinateur des TAPS, Jérôme PONS est remplacé pour 3 mois par Marie SARRON. Le contenu des activités semble cette année moins soutenu que l'année dernière.

Le principe du « fonds de soutien » pour les rythmes scolaires est reconduit cette année, notre commune devrait pouvoir à nouveau en bénéficier.

Une réflexion sur l'aménagement des rythmes scolaires sera lancée pour le maintien ou non du rythme actuel pour la rentrée 2018-2019. Différents éléments sont à prendre en compte : rythme des enfants, coûts, apports d'activités pour les enfants, garde des enfants...

♦ **Commission communication :**

Il n'est pas prévu de lettre cet automne, par contre la commission va commencer à travailler sur le bulletin municipal pour une sortie prévue fin décembre.

CA3B va fournir aux communes un livret de 4 pages pour présenter ses activités, celui-ci pourra être, tout ou partie, intégré au bulletin municipal.

La page Facebook de la commune est suivie par 63 personnes.

♦ **Commission finances :**

Le solde de la trésorerie est correct, il sera possible de régler sans difficulté l'échéance du prêt de l'école le 8 novembre. Les investissements concernant le curage des fossés chemin Sous Grillerin et l'aménagement du cimetière seront imputés sur le budget 2017. Compte tenu de l'attente de la décision du conseil départemental suite à notre demande de subvention, les travaux du toit de l'ancienne école pourraient être inscrit au budget 2018.

D'après le projet de loi de finances, il n'y aura pas de diminution de la DGF en 2018, mais les autres dotations et compensations seront certainement en baisse.

Le gouvernement demande aux collectivités de ne pas augmenter de plus 1.2 % les dépenses de fonctionnement, inflation comprise, sous peine d'avoir un malus sur la DGF.

❖ **Questions diverses :**

Monsieur le maire et Jean MATHIEU ont rencontré un avocat lyonnais spécialisé dans les affaires de droit public pour faire un point sur le dossier concernant la gestion précédente de la commune et ses suites judiciaires.

Une demande pour régler les services périscolaires avec des chèques CESU a été formulée auprès de la mairie. Ces chèques ne peuvent prendre en charge que le règlement de la garderie et le coût d'envoi étant d'environ 10 €, le règlement en tickets CESU ne paraît pas intéressant à mettre en place pour la commune.

Le projet d'éolienne de la société CNR sur les communes de Revonnas et Tossiat est abandonné car le site se trouve sous le couloir aérien de l'aérodrome de Bourg en Bresse.

Le sou des écoles a fait la demande d'un panneau d'affichage devant l'école, cette requête a été accordée.

La commune s'est engagée dans le plan de désherbage proposé par le syndicat de la Reyssouze. Les communes ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires, cette réglementation s'étendra aux particuliers dès 2018.

Un courrier a été adressé au Chef de Corps du CPINI de Revonnas pour des précisions sur différents points techniques et matériels, les réponses ont été données.

Le SDIS avait informé les mairies qu'il ne se chargeait plus de la vérification des poteaux incendie, CA3B a proposé aux conférences territoriales de coordonner cette mission.

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 18 février. Les arrêtés de nomination des agents recenseurs et du coordinateur communal sont à prendre ainsi que la délibération pour le choix du principe de rémunération du personnel concerné.

L'indemnité versée par l'Etat en compensation sera de 1 715 €, montant bien inférieur au coût réel de l'opération.

Le coordinateur communal bénéficiera d'une formation le 6 novembre organisée par l'INSEE à Leyment et une formation en mairie le 1^{er} décembre.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30, avec l'intervention des élèves de CM2.

Suite au courrier adressé à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) concernant l'ancienne casse TEPPE, il a été répondu que les services d'Etat ne se considèrent pas concernés sur les aspects des risques de pollution et de risques physiques pour les personnes pouvant pénétrer sur le site, et que ceux-ci relèvent du pouvoir de police du Maire !

Les entretiens annuels du personnel auront lieu en fin novembre :

- Le lundi 20 novembre pour les agents de l'école avec le Maire et le 3^{ème} Adjoint
- Le vendredi 24 novembre pour l'agent communal avec le 1^{er} Adjoint et Franck FOILLERET
- Le samedi 25 novembre pour la secrétaire avec la 2^{ème} Adjointe et Florence BERGER

Il a encore été constaté des incivilités autour de l'école et de la salle polyvalente avec beaucoup de déchets et emballages abandonnés.

Les vœux du conseil municipal auront lieu le samedi 6 janvier à 11h.

Les travaux de réfection de toiture de la maison Mazuir, rue de la Tour Déaul, débiteront le 13 novembre. Une déviation poids lourds sera mise en place sur la RD81a.

Les chasseurs ont fait valoir auprès du maire de la dégradation par vandalisme de leurs miradors dans les chemins de la montagne, celui-ci rappelle qu'il s'agit pourtant d'éléments de sécurité.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 30 novembre 2017 à 20 heures**